



Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023,

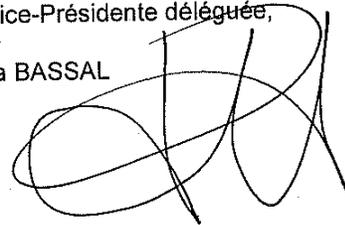
Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **13 MAI 2023**

Pour la Présidente

La Vice-Présidente déléguée,

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

**05 MAI 2023**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230503-2023\_461DEC-AU  
Date de télétransmission : 05/05/2023  
Date de réception préfecture : 05/05/2023